



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-028

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du samedi 27 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le samedi 27 mars à 10h le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021
Date d'affichage 23/03/2021

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13
Procurations : 3

Étaient absents excusés : Monsieur David LECARPENTIER et Madame Anaïs LAUTRU ont donné leur pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Béatrice GUÉGAN a été élue secrétaire de séance.

AUTORISATION DE DEMANDE DE RECOURS A L'AVOCAT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Afin de préparer et établir le ou les actes définitifs concernant la cession à titre gracieux des parements amont et aval du barrage de la Guéhardière avec les parcelles afférentes appartenant à la propriétaire de l'étang, il nous faudra sans doute faire appel à l'avocat de la commune.

Monsieur Le Maire demande autorisation au Conseil Municipal de faire appel à l'avocat en cas de besoin.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 29 mars 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 01/04/2021
ID : 053-215300260-20210327-2021_028-DE

